

LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 6, du 8 février 2019

Non soumis au référendum



Décret portant modification du décret constituant une commission thématique École obligatoire

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition de la commission École obligatoire, du 11 février 2019,
décède :

Article premier Le décret constituant une commission thématique École obligatoire, du 25 juin 2014, est modifié comme suit :

TITRE

Décret constituant une commission thématique Éducation

Article premier, alinéa 1

¹Le Grand Conseil constitue une commission thématique sur l'éducation (instruction et formation, obligatoires et postobligatoires).

Art. 2, al. 1 et 2, let. a

¹La commission est chargée de traiter les affaires importantes liées à l'éducation.

²Dans le cadre de cette mission, la commission est plus particulièrement chargée des tâches suivantes :

a) examiner les rapports du Conseil d'État qui concernent l'éducation ;

Art. 2 Le présent décret n'est pas soumis au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le présent décret entre immédiatement en vigueur.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 7 mai 2019

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

F. KONRAD

La secrétaire générale,

J. PUG